



Assemblée générale

Distr. générale
16 décembre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session
Cinquième Commission

Points 13 a), 115 et 132 de l'ordre du jour

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes
issus des grandes conférences et réunions au sommet
organisées par les Nations Unies dans les domaines
économique et social et dans les domaines connexes**

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015

Organisation du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 (A/69/L.43)

Dates des réunions organisées dans le cadre des négociations intergouvernementales sur le programme de développement pour l'après-2015 (A/69/L.44)

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/69/L.43 et du projet de décision A/69/L.44

État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale

I. Demandes formulées dans le projet de résolution et le projet de décision

1. Aux termes des paragraphes 1, 4 et 11 du projet de résolution A/69/L.43, l'Assemblée générale a :

a) Décidé que le Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 se tiendrait à New York, du 25 septembre au 27 septembre 2015, sous la forme d'une réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale (par. 1);



b) Décidé également que le Sommet serait composé de séances plénières et de dialogues participatifs (par. 4);

i) Conformément au paragraphe 1 de l'annexe I du projet de résolution, les séances plénières se tiendront aux dates et heures suivantes :

Le 25 septembre 2015, de 9 heures à 13 heures et de 15 heures à 21 heures;

Le 26 septembre 2015, de 9 heures à 13 heures et de 15 heures à 21 heures;

Le 27 septembre 2015, de 9 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures;

ii) Conformément au paragraphe 1 de l'annexe II du projet de résolution, les six dialogues participatifs se tiendront aux dates et heures suivantes :

Le 25 septembre 2015, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures;

Le 26 septembre 2015, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures;

Le 27 septembre 2015, de 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures;

c) Prié son président d'organiser, avant juin 2015, de la manière la plus efficace et la plus rationnelle qui soit, en s'y prenant très à l'avance, deux journées d'auditions informelles interactives qu'il présidera et auxquelles participeraient des représentants d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile, des grands groupes et du secteur privé, et prié également celui-ci d'établir une synthèse des auditions qui serait distribuée avant le Sommet (par. 11).

2. Aux termes des paragraphes 1 et 4 du projet de décision A/69/L.44, l'Assemblée générale a :

a) Décidé de convoquer, dans le cadre des négociations intergouvernementales sur le programme de développement pour l'après-2015 et conformément à la résolution XXX (Modalités d'organisation du Sommet), des réunions aux dates suivantes (par. 1) :

i) Du 19 au 21 janvier 2015 (cinq jours);

ii) Du 17 au 20 février 2015 (quatre jours);

iii) Du 23 au 27 mars 2015 (cinq jours);

iv) Du 20 au 24 avril 2015 (cinq jours);

v) Du 18 au 22 mai 2015 (cinq jours);

vi) Du 22 au 25 juin 2015 (quatre jours);

vii) Du 20 au 24 juillet 2015 et du 27 au 31 juillet 2015 (dix jours);

b) Souligné qu'il était nécessaire de préserver une certaine marge de manœuvre en ce qui concernait l'organisation des réunions tenues dans le cadre des négociations intergouvernementales sur le programme de développement pour l'après-2015, et noté à cet égard la possibilité de convoquer, s'il y avait lieu, des

réunions supplémentaires d'une durée maximale de cinq jours, y compris pour créer des effets de synergie avec d'autres mécanismes concernés, tout en veillant à l'utilisation rationnelle des ressources (par. 4).

II. Rapport entre les demandes formulées, le plan-programme biennal et les priorités pour la période 2014-2015 et le programme de travail pour l'exercice biennal 2014-2015

3. Les activités mentionnées dans le projet de résolution A/69/L.43 et le projet de décision A/69/L.44 relèvent des programmes 1, 24 et 28 du plan-programme biennal et des priorités pour la période 2014-2015 et des chapitres 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 28 (Information) et 34 (Sûreté et sécurité) du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015.

III. Activités prévues pour donner suite aux demandes formulées

Projet de résolution A/69/L.43

4. Conformément aux paragraphes 1 et 4 et aux annexes I et II du projet de résolution A/69/L.43, le Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 se tiendra à New York du 25 au 27 septembre 2015. Il serait composé de 17 séances bénéficiant de services d'interprétation dans les six langues officielles, dont 11 séances plénières et 6 dialogues participatifs. Les six dialogues participatifs (1 le matin et 1 l'après-midi sur les 3 jours) s'inscriraient dans le temps de réunion alloué à l'Assemblée générale, et n'entraîneraient donc pas de charge de travail supplémentaire pour le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences en 2015. En revanche, les 11 séances plénières (5 séances bénéficiant de services d'interprétation et de rédaction de procès-verbaux dans les 6 langues officielles, et 6 séances bénéficiant de services d'interprétation dans les 6 langues officielles) entraîneraient une charge de travail supplémentaire pour le Département.

5. Conformément au paragraphe 11 du projet de résolution A/69/L.43, le Président de l'Assemblée générale est invité à organiser, avant juin 2015, de la manière la plus efficace et la plus rationnelle qui soit, en s'y prenant très à l'avance, deux journées d'auditions informelles interactives, qu'il présidera. Les auditions informelles interactives se dérouleraient sur deux jours et se composeraient de quatre séances bénéficiant de services d'interprétation dans les six langues officielles. Ces séances s'inscriraient dans le temps de réunion alloué à l'Assemblée générale, étant entendu qu'il n'y aurait pas de réunions parallèles. Le service de ces séances n'entraînerait donc pas de charge de travail supplémentaire pour le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences en 2015. Les dates des auditions informelles interactives devront être fixées en consultation avec le Département.

6. En outre, la demande tendant à faire distribuer une synthèse des auditions avant le Sommet, formulée au paragraphe 11 du projet de résolution A/69/L.43, entraînerait une augmentation de la charge de travail du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, qui devrait traiter un document d'avant session de 10 700 mots dans les six langues officielles en 2015.

7. De plus, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences devrait : a) faire venir des fonctionnaires du protocole supplémentaires des lieux d'affectation hors Siège aux fins de la planification, de l'organisation et de la gestion du Sommet; b) couvrir les coûts afférents aux heures supplémentaires du personnel assurant la gestion et le service des réunions ainsi que le contrôle et la distribution des documents pendant le Sommet.

8. Il faudrait par ailleurs lancer des opérations de communication à l'intention des médias en vue de sensibiliser le public et mener d'autres activités d'information, notamment assurer la couverture médiatique du Sommet.

9. Étant donné qu'il s'agit d'un sommet de haut niveau et que celui-ci devrait rassembler un grand nombre de délégués, il serait nécessaire de renforcer le personnel des services de sécurité pendant le Sommet.

Projet de décision A/69/L.44

10. Conformément au paragraphe 1 du projet de décision A/69/L.44, les négociations intergouvernementales consacrées au programme de développement pour l'après-2015 auront lieu à New York en 2015 aux dates suivantes : du 19 au 21 janvier; du 17 au 20 février; du 23 au 27 mars; du 20 au 24 avril; du 18 au 22 mai; du 22 to 25 juin; du 20 au 24 juillet; du 27 au 31 juillet. Elles se composeraient de 72 réunions tenues sur 36 jours et bénéficiant de services d'interprétation dans les six langues officielles et entraîneraient une charge de travail supplémentaire pour le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences en 2015.

11. Les réunions d'une durée maximale de cinq jours visées au paragraphe 4 du projet de décision A/69/L.44 bénéficieraient de services d'interprétation en fonction des disponibilités, étant entendu que les dates de ces réunions devraient être fixées en consultation avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. Cette mesure ne nécessiterait pas de ressources supplémentaires.

IV. Incidences financières des propositions

A. Ressources nécessaires au titre des services de conférence

12. Pour assurer les travaux supplémentaires susmentionnés, il faudrait prévoir, au titre des services de conférence, des ressources additionnelles d'un montant de 1 101 800 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015. Ces ressources sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

(En dollars des États-Unis)

	<i>Ressources supplémentaires à prévoir en 2015</i>
Projet de résolution A/69/L.43	
Interprétation	122 900
Documentation d'avant session	62 300
Services protocolaires	76 800
Heures supplémentaires	43 600
	305 600
Projet de décision A/69/L.44	
Interprétation	803 200
Total	1 108 800

B. Ressources nécessaires au titre des services autres que les services de conférence

Chapitre 28 (Information)

13. Des ressources d'un montant estimatif de 153 200 dollars seraient à prévoir au titre des services d'information pour financer :

a) Les services des attachés de presse qui assureront la couverture des réunions et du personnel temporaire qui prêtera son concours aux activités d'accréditation des médias pendant le Sommet (19 600 dollars);

b) Les heures supplémentaires du personnel du Centre des médias, du Groupe de la photographie, de la Section des services d'information et de la Section de la radio, et du personnel chargé de l'accréditation des médias, de la tenue d'un poste de liaison, de la création de sites Web et d'activités de communication pendant toute la durée du Sommet (61 100 dollars);

c) Les services de vacataires pour la création de sites Web et la numérisation de documents, et de photographes et rédacteurs de légendes supplémentaires (13 200 dollars);

d) Les services contractuels de techniciens et de réalisateurs de télévision chargés d'assurer la couverture du Sommet par les médias (16 300 dollars);

e) Les activités promotionnelles et les produits associés, notamment l'allocation de fonds de démarrage aux centres d'information des Nations Unies aux niveaux régional et national, la production de courtes vidéos et la publication de dossiers de presse dans les six langues officielles (43 000 dollars).

Chapitre 34 (Sûreté et sécurité)

14. Des ressources additionnelles d'un montant estimatif de 52 900 dollars permettraient de financer les heures supplémentaires des agents de sécurité qui feront en sorte que les services de sécurité voulus soient assurés dans les salles de

conférence et veilleront à l'application des mesures de sécurité et de prévention des incendies et à la mise à disposition de services spéciaux et de services cynophiles, autant de services nécessaires étant donné qu'il s'agit d'un sommet de haut niveau et que celui-ci devrait rassembler un grand nombre de délégués.

Récapitulatif des ressources additionnelles nécessaires

(En dollars des États-Unis)

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Projet de résolution A/69/L.43</i>	<i>Projet de décision A/69/L.44</i>	<i>Total (2014-2015)</i>
2 Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	305 600	803 200	1 108 800
28 Information	153 200	–	153 200
34 Sûreté et sécurité	52 900	–	52 900
Total	511 700	803 200	1 314 900

V. Possibilité de financement au moyen des crédits prévus pour l'exercice biennal 2014-2015

15. Le budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 ne prévoit aucun crédit pour l'exécution des activités demandées aux paragraphes 1, 4 et 11 du projet de résolution A/69/L.43 et aux paragraphes 1 et 4 du projet de décision A/69/L.44. Il n'est pas possible, à ce stade, de trouver dans le chapitre pertinent du budget-programme de l'exercice 2014-2015 des activités qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées durant l'exercice. Il serait donc nécessaire d'ouvrir des crédits additionnels d'un montant de 1 314 900 dollars pour l'exercice.

VI. Fonds de réserve

16. Il est rappelé que, selon la procédure arrêtée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 41/213 et 42/211, un fonds de réserve est constitué pour chaque exercice biennal aux fins du financement des dépenses non prévues au budget-programme occasionnées par des décisions d'organes délibérants. Si les dépenses additionnelles proposées dépassent le montant du fonds de réserve, les activités envisagées ne peuvent être exécutées que moyennant le transfert de ressources affectées à des domaines de moindre priorité ou la modification d'activités en cours, faute de quoi les activités nouvelles doivent être reportées à un exercice ultérieur.

VII. Conclusion et décision recommandée à l'Assemblée générale

17. L'adoption du projet de résolution A/69/L.43 et du projet de décision A/69/L.44 entraînerait des dépenses additionnelles d'un montant de 1 314 900 dollars, dont 1 108 800 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 153 200 dollars au chapitre 28 (Information) et 52 900 dollars au chapitre 34 (Sûreté et

sécurité) du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015. Ce montant serait imputé sur le fonds de réserve, ce qui nécessiterait que l'Assemblée générale approuve des crédits additionnels pour l'exercice biennal 2014-2015.
